

Etape 1 de l'Agenda 21

Situation des fiches-actions soumises aux autorités

**Bilan intermédiaire n°1 basé sur l'interview de MM. P. Debarge et A. Nasel
(lundi 21 juillet 2008)**

Près d'une année après la remise aux autorités de Chêne-Bourg de 34 fiches-actions pour contribuer à « faire » du développement durable dans la commune, où en est-on ? Dans un premier bilan présenté ici de manière simplifiée, en collaboration avec M. Pierre Debarge, Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 communal et M. André Nasel, Secrétaire général, il apparaît que la moitié des propositions ont été - ou sont actuellement - prises en compte dans les débats politiques. Une situation prometteuse pour les nombreux habitants de Chêne-Bourg qui s'investissent dans cette démarche de participation citoyenne, pour autant bien sûr que le traitement en profondeur des fiches-actions se poursuive dans les mois à venir au sein des Commissions municipales. Coup de projecteur.

Cinq domaines d'actions prioritaires

C'est en mai 2007 que le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg a remis aux autorités de la commune le résultat du travail de la première étape, à savoir un dossier comprenant 34 propositions concrètes portant sur cinq domaines d'actions prioritaires pour la commune : la « Mobilité », la « Gestion des déchets », la « Nature et l'environnement », les « Enfants et les jeunes », la « Sécurité et l'ordre public ». Rappelons que le détail de ces propositions peut être consulté sur le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (accès depuis la page d'accueil de www.chene-bourg.ch). Par ailleurs, la plaquette de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg distribuée aux habitants en février dernier présente en substance toutes ces propositions.

Comment sont traitées les propositions de la société civile ?

Chacune d'elle se présente sous la forme d'une « fiche-action » qui peut, selon les cas :

- être acceptée par le Conseil municipal et mise en place par le Conseil administratif ;
- être acceptée par la Commission municipale ad hoc puis soumise à l'approbation du Conseil municipal.

En raison des élections municipales de 2007, les Commissions ont commencé à traiter des fiches-actions depuis l'automne 2007.

Notons qu'avant même une prise de décision formelle, les propositions de l'Agenda 21 peuvent être prises en compte dans les débats en cours engagés dans la commune. C'est notamment le cas dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan directeur communal, un travail de longue haleine qui engage l'avenir de la commune et nécessite des débats impliquant de nombreux élus.

Un premier bilan

Il est actuellement trop tôt pour établir un état de la situation des propositions se résumant aux seules expressions « acceptée / refusée / non traitée ».

Un premier bilan peut toutefois être dressé en utilisant six situations dans lesquelles les fiches-actions se trouvent (voir tableau ci-dessous). Les détails concernant la situation de chaque proposition est consultable sur le site internet de l'Agenda 21 communal.

Etat d'avancement de la réalisation des 34 fiches-actions (FA) – étape 1 (état : juillet 2008)

Situation	Nombre de FA
A - FA non encore traitée.....	17
B - FA refusée.....	1
C - Proposition actuellement prise en compte dans les travaux d'une (de) commission(s) municipale(s).....	6
D – FA faisant l'objet d'une préparation en vue d'une mise en oeuvre complète ou partielle.....	5
E - FA partiellement réalisée.....	5
F - FA complètement réalisée.....	0
-----	-----
Total	34

50% des fiches-actions traitées ou prises en compte à des degrés divers

Sur 34 fiches-actions, les propositions de 17 d'entre elles (situations B, C, D et E) ont été ou sont, à des degrés divers, traitées ou prises en compte partiellement ou totalement par le Conseil administratif ou par des commissions municipales.

Dans ces 17 fiches-actions, on trouve :

- Situation B : une (seule) fiche-action qui a fait l'objet d'un refus de la part du Conseil municipal (fiche CP1).
- Situation C : 6 fiches-actions actuellement prises en compte dans les commissions municipales; parmi elles, 5 développent des propositions utiles aux travaux du nouveau Plan directeur communal (fiches-actions liés à la mobilité et aux risques d'accidents de la circulation) ; la 6^e (fiche-action D2) fait l'objet d'une analyse dans la commission ad hoc.
- Situation D : 5 fiches-actions dont la mise en application se prépare actuellement, soit partiellement en raison d'une opportunité saisie par les autorités (fiches-actions M9), soit en raison du travail spécifique fait dans des commissions municipales sur ces propositions (fiches-actions D1, EJ2, S1, S7).
- Situation E : on peut considérer que les propositions de 5 fiches-actions sont partiellement réalisées, avec : des aides favorisant des abonnements annuels aux TPG (fiche-action M2), les bandes cyclables réalisées sur l'avenue de Bel-Air (fiche-action M8), une action menée sur le sujet de l'endettement des jeunes (fiche-action S4), une promotion de la diversité biologique auprès des propriétaires de villas (fiche-action N4) et l'utilisation du slogan « le respect, ça change la vie » (fiche-action EJ3). Pour chacune de ces fiches-actions, des mises en place complémentaires seraient utiles pour pouvoir considérer que les propositions décrites dans les fiches-actions ont été pleinement mises en pratique.
- Situation F : aucune fiche-action peut être considéré comme « pleinement » mise en pratique à ce jour.

50% des fiches-actions n'ont pas encore été débattues

Situation A : 17 fiches-actions n'ont pas encore été soit directement discutées en commission ou au Conseil administratif, soit indirectement prises en compte lors de décisions de la commune.

Efforts à poursuivre

Après une année, près de la moitié des fiches-actions soumises aux autorités représentent des sujets en cours de discussion dans la commune.

On peut souhaiter que, dans les mois qui viennent, les Commissions municipales poursuivront leurs efforts pour traiter progressivement toutes les fiches-actions et favoriser leur mise en place dans de bonnes conditions.

Propositions « inter-ateliers »

« Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point « Questions du public » (CP1)

Situation B :

Le Conseil municipal a refusé cette proposition en date du 7 février 2008.

« Créer un label communal « développement durable » destiné à être attribué à des projets et à des entreprises, commerces, artisans et autres organismes de Chêne-Bourg» (CP2)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Organiser des réunions publiques (agoras) pour permettre à la population de Chêne-Bourg de s'exprimer sur des sujets communaux d'actualité, susceptibles d'exercer une influence sur leur qualité de vie» (CP3)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Mobilité » (AFCB01)

« Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg » (M1)

Situation C :

Les sujets présentés dans cette fiche sont actuellement intégrés dans le travail du CA et des commissions municipales en charge de l'élaboration du Plan directeur communal. Lorsque ce plan sera validé, il sera possible d'évaluer le niveau de prise en compte des éléments de la fiche-action.

« Promouvoir et améliorer les transports collectifs » (M2)

Situation E :

Parmi les actions décrites dans cette fiche-action, une campagne d'incitation suscitée par le Conseil administratif pour accroître le nombre d'utilisateurs des TPG a été organisée. C'est ainsi que des rabais de 100 francs (co-financés par la commune et les TPG) ont été octroyés pour l'acquisition de nouveaux abonnements annuels :

- pour l'ensemble de la population intéressée par l'achat d'abonnements pour l'année civile 2008 (200 nouveaux abonnements environ ont été créés avec cette incitation) ;
- pour les « Juniors » (moins de 25 ans) en 2008 pour l'acquisition d'abonnements couvrant l'année scolaire 2008-2009 (action en cours) ;
- les « Seniors » (dès l'âge de l'AVS) pourront à leur tour bénéficier de nouveaux abonnements pour l'année civile 2009 en bénéficiant d'un même rabais de 100 francs.

« Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier » (M3)

Situation C :

Les demandes de la fiche-action en rapport avec les traversées de piétons et de cyclistes sur l'axe « nord-sud » de la commune sont actuellement prises en compte dans les travaux de préparation du Plan directeur communal.

« Intégrer la mobilité douce dans l'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA » (M4)

Situation C :

Les demandes de la fiche-action sont actuellement prises en compte dans les travaux de préparation du Plan directeur communal.

« Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg» (M5)

Situation C :

Les demandes de la fiche-action sont actuellement prises en compte dans les travaux de préparation du Plan directeur communal.

« Organiser des campagnes d'information sur la mobilité » (M6)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Etablir un Plan de mobilité interne à l'administration communale de Chêne-Bourg » (M7)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Mettre en place des mesures d'accès cyclables sécurisés aux alentours du CO de la Seymaz » (M8)

Situation E :

L'avenue de Bel-Air a fait l'objet de transformations avec la création d'une bande cyclable. Pour les années à venir, l'amélioration de la pratique de la mobilité douce aux alentours du CO de la Seymaz est une problématique actuellement prise en considération dans la préparation du PDCom.

« Créer des places de stationnement pour les deux-roues » (M9)

Situation D :

La création d'un parking à vélos est en préparation à proximité du rond-point de la rue de Genève situé à hauteur de l'avenue de Bel-Air ; par ailleurs, des places supplémentaires ont été créées place de la Gare. (à vérifier).

« Gestion des déchets » (AFCB02)

« Remplacer les corbeilles de rues par des « corbeilles sélectives » afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune » (D1)

Situation D :

La mise en application de cette fiche-action s'organise actuellement dans les commissions municipales « travaux » et « écoles et petite enfance » en vue d'une mise en place progressive de corbeilles sélectives dans les espaces publics de la commune.

« Améliorer et généraliser la collecte du papier dans les immeubles de la commune grâce à la mise en place de bacs à papier installés près des boîtes aux lettres » (D2)

Situation C :

La proposition est en cours d'évaluation au sein de la commission municipale « travaux ».

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets » (D3)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Organiser une campagne en collaboration avec la Fédération Romande des Consommateurs afin de favoriser l'utilisation d'une vignette destinée à refuser les publicités adressées non désirées. » (D4)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Mettre en place un lieu pour la distribution gratuite du compost cantonal dans le secteur des Trois-Chêne » (D5)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Intégrer une procédure visant à évaluer systématiquement l'organisation de la gestion des déchets dans les projets immobiliers (constructions à venir et rénovations) » (D6)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Nature et environnement » (AFCB03)

« Valoriser les potentialité écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg » (N1)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Mettre en place un parcours didactique le long de la Seymaz » (N2)

Situation A :

(FA non encore traitée).

Une visite des abords de la Seymaz a été organisée et des personnalités ont été invitées afin de les sensibiliser aux enjeux liés à cette rivière. Toutefois la réalisation d'un parcours didactique n'est pas (encore) à l'ordre du jour.

« Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation au développement durable à Chêne-Bourg » (N3)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Promouvoir la diversité biologique indigène auprès des habitants de Chêne-Bourg » (N4)

Situation E :

La commune s'est récemment fait le relais d'une campagne créée par le WWF pour toucher les propriétaires de villas de Chêne-Bourg et promouvoir ainsi des comportements favorisant la biodiversité. Il s'agit d'une application partielle des propositions de la fiche-action dont l'évaluation reste à faire.

« Elaborer un règlement communal sur le salage des voies et trottoirs, en vue de pérenniser une pratique communale consensuelle, à la fois soucieuse de la sécurité des personnes et respectueuse de l'environnement (faune et flore) » (N5)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Enfants et jeunes » (AFCB04)

« Faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans à différents types d'emplois (petit-boulot, apprentissage, emploi) en renforçant les prestations de la permanence intercommunale Action Trois Chêne pour l'Emploi » (EJ1)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Mettre en place une structure d'appuis extra-scolaires destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg » (EJ2)

Situation D :

La Commission municipale « écoles et petite enfance » s'est saisie de cette proposition avec l'intention de réussir sa mise en place.

« Personnaliser l'adhésion de Chêne-Bourg à l'association Le respect, ça change la vie. Faire activement participer les enfants et les jeunes de la commune à cette campagne » (EJ3)

Situation E :

La commune débute une promotion utilisant le slogan « Le respect, ça change la vie » avec la confection d'une banderole et la personnalisation de T-shirts destinés aux jeunes de Chêne-Bourg qui participent aux fêtes communales dans le cadre de « petits jobs ». La fiche-action demande néanmoins d'impliquer les enfants et les jeunes avec des activités portant sur ce sujet, propositions dont l'évaluation reste à faire.

« Organiser des activités ludiques encourageant la participation, toutes générations confondues, des habitants de Chêne-Bourg » (EJ4)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Sécurité et ordre public » (AFCB05)

« Mettre en place une collaboration intercommunale entre les « Sécurités municipales » des communes des Trois-Chêne » (S1)

Situation D :

A l'initiative des Conseils administratifs des communes des Trois-Chêne, un groupe de travail intercommunal analyse actuellement cette proposition.

« Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants » (S2)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Réduire les risques d'accidents de la circulation par des mesures de sécurisation et une meilleure signalétique. » (S3)

Situation C :

Cette problématique est actuellement appréhendée dans le cadre de la préparation du Plan directeur communal, afin de tenir compte de la situation actuelle et prévisionnelle (horizon 2020) de la circulation dans la commune de Chêne-Bourg.

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes » (S4)

Situation E :

Sous la responsabilité du Conseil administratif, le Service social de la commune a développé une communication tout en organisant des rencontres avec des jeunes de Chêne-Bourg. Au terme de cette démarche, la déception domine car les jeunes n'ont pas répondu à cette offre. Le sujet étant malheureusement récurrent, il devrait être remis à l'ordre du jour, peut-être en réévaluant les pistes suggérées dans la fiche-action (telles que l'intercommunalité par exemple).

« Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées » (S5)

Situation A :

(FA non encore traitée)

« Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne » (S6)

Situation B :

(FA non encore traitée). Le stock actuel de plans ne permet pas d'envisager rapidement une réédition.

« Elaborer un « Plan directeur lumière » concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune » (S7)

Situation D :

La Commission municipale « travaux » a engagé le processus de mise en place de cette action avec un bilan qui a été effectué par les Services industriels de Genève (SIG). Par ailleurs, la commune va pouvoir bénéficier de subventions qui faciliteront la transformation de systèmes d'éclairages anciens et gourmands en énergie par des installations qui répondent mieux aux critères du développement durable.